

Paris, le 14 novembre 2012

COMMUNIQUE

MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER ET DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2012

Suite aux communiqués des 16 octobre et 6 novembre 2012, la Société annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'AMF son Rapport Financier et ses Etats Financiers semestriels 2012 qui peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse www.eem-group.com dans la rubrique « Informations financières réglementées » - « Année 2012 » – « Rapport Financier Semestriel ».

La Société appelle l'attention de ses actionnaires et du public sur les éléments ci-après.

➤ Les états financiers du semestre ont été clôturés sur une perte consolidée -part du groupe- de 24,87 M€ (perte sociale 21,03 M€) dont 23,8 M€ résultent de l'impact des difficultés de GASCOGNE, participation dans laquelle EEM détient 575.412 actions (28,86% du capital).

En effet :

- votre Société a enregistré sa quote-part des pertes de GASCOGNE en répercutant mécaniquement dans ses livres, conformément aux règles comptables, les résultats de cette participation à cette hauteur (-3,8 M€ au 30 juin 2012),
 - votre Société a, en outre, tiré les conséquences de son engagement dans le processus de conciliation engagé par GASCOGNE avec ses créanciers, des perspectives de résultat de celle-ci, ainsi que des aléas entourant son devenir à court et moyen terme, et a ainsi décidé de provisionner sa participation à hauteur de 20 M€ ; cette opération fait revenir la valeur comptable de l'action GASCOGNE chez EEM à 37,2 €/action, à comparer à la valeur boursière actuelle (3 €/action), valeur comptable qui correspond à 12,4 fois la valeur boursière actuelle de cette participation).
- EEM consolide GASCOGNE par mise en équivalence ; elle n'a disposé toutefois que des informations prévisionnelles de GASCOGNE mises à la disposition du public, nonobstant son engagement en compte courant dans le cadre du processus de conciliation. Elle n'a pu en conséquence, faute de disposer des éléments permettant de le faire, évaluer sa participation en actualisant ses flux futurs de cash-flow.
- De ce fait et conformément à la réglementation, les Commissaires aux Comptes de votre Société n'ont pu que conclure à une impossibilité de se prononcer sur les comptes d'EEM, en raison notamment :
1. du changement de méthode d'évaluation de GASCOGNE effectué sans référence à l'actualisation des flux financiers futurs non disponibles,
 2. de l'absence de mesure de sensibilité de l'évaluation forfaitaire retenue par défaut aux principaux facteurs d'incertitude,
 3. et de l'importance de cet actif dans les actifs du Groupe,
- lesquels ne permettent pas d'exprimer une conclusion sur la conformité desdits états avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

- Les commentaires sur la décision de provisionnement de 20 M€ figurent en page 6 et 7 du Rapport sur les Etats Financiers auquel la Société invite à se reporter.
- On trouvera ci-après la formulation de l'opinion des Commissaires aux Comptes, ERNST & YOUNG ET AUTRES et DELOITTE & ASSOCIES, en date du 12 novembre 2012 :

«I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit ci-après. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec la Direction Générale et les représentants de celle-ci en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité, est une assurance modérée moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

La valeur nette de l'investissement dans le Groupe GASCOGNE mis en équivalence dans les comptes d'EEM ressort au bilan à 21.415 milliers d'euros après enregistrement d'une dépréciation de 20.000 milliers d'euros au cours du premier semestre 2012 ; ce montant est à rapprocher de la quote-part de fonds propres telle qu'elle ressort dans les comptes du Groupe GASCOGNE au 30 juin 2012, soit 41.415 milliers d'euros et de la valeur exprimée sur la base du cours de bourse au 30 juin 2012 qui ressort à 6.773 milliers d'euros.

Comme il est indiqué dans les notes -faits caractéristiques de la période- et -événements postérieurs à la clôture- des comptes semestriels consolidés résumés, le Groupe GASCOGNE connaît des difficultés financières ayant conduit à la mise en place d'un accord de conciliation avec ses banques et son actionnaire EEM, homologué le 18 juillet 2012 et dont l'issue positive est conditionnée par :

- *le respect de certains agrégats financiers trimestriels tels que les niveaux d'EBITBA et de trésorerie ;*
- *l'affectation du produit de cession des entités de la branche Complexes au remboursement des nouveaux financements obtenus,*

En l'absence d'informations publiques disponibles sur les flux de trésorerie futurs et du fait des incertitudes rappelées ci-dessus, le Conseil d'Administration d'EEM a arrêté le principe et le montant global de cette dépréciation selon son jugement, sur la base de l'analyse de la situation du Groupe GASCOGNE et ses conséquences pour la valeur recouvrable de son investissement sans pouvoir faire application des dispositions de la norme comptable IAS 28 sur les entreprises associées.

Dans ce contexte, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le niveau de la dépréciation de l'investissement dans le Groupe GASCOGNE qui a été constaté au 30 juin 2012.

En outre, les modalités selon lesquelles le montant de la dépréciation a été arrêté, ne permettent pas d'en mesurer la sensibilité aux principaux facteurs d'incertitude rappelés ci-dessus.

Sur la base de notre examen limité et en raison des faits exposés ci-dessus nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une conclusion sur la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme comptable IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés appellent, de notre part, les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport. »

- La Société EEM a estimé qu'au 30 juin 2012 elle disposait d'une influence notable dans le Groupe GASCOGNE, matérialisée notamment par son intervention dans le cadre de la procédure de conciliation et a consolidé, avec l'accord de ses Commissaires aux Comptes, le Groupe GASCOGNE par mise en équivalence.

Le maintien de cette situation, à savoir la non disposition d'information sur les flux financiers futurs du Groupe GASCOGNE, si elle devait perdurer, pourrait être de nature à conduire EEM à abandonner la consolidation par mise en équivalence de sa participation, qui serait, alors, considérée comme un actif financier disponible à la vente devant être valorisé, le cas échéant, au cours de bourse s'il est jugé pertinent.

Dans cette hypothèse, sur la base du cours de bourse au 30 juin 2012, la participation d'EEM dans le Groupe GASCOGNE serait valorisée à 6,77 M€, ce qui conduirait à une dépréciation supplémentaire de 14,65 M€ et à un résultat net de (39,52) M€, lequel abaisserait d'autant le niveau des fonds propres d'EEM, les ramenant ainsi à 24,11 M€.

On précisera, par ailleurs, que le cours de bourse de l'action GASCOGNE a continué à baisser par rapport au 30 juin 2012 et que la valeur boursière de la participation d'EEM était de 1,76 M€, au 7 novembre 2012.

- On trouvera ci-après le rappel des chiffres clés du premier semestre 2012.

CHIFFRES CLES DU SEMESTRE

Données consolidées d'exploitation en M€	30 juin 2012	30 juin 2011
Chiffre d'affaires	0,95	0,14
Résultat opérationnel courant	(1,67)	(2,27)
Résultat opérationnel	(21,67)	(2,20)
Résultat des activités mises en équivalence	(3 ,87)	(1,57)
Résultat des activités poursuivies	(25,46)	(6,37)
Résultat des activités abandonnées ou cédées	0,60	23,19
Résultat net consolidé	(24,87)	16,81
Résultat net consolidé part du groupe	(24,87)	16,61
Données bilancielles consolidées en M€	30 juin 2012	31 décembre 2011
Actifs non courants	34,36	58,56
Actifs courants	18,10	28,43
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	8,22	18,89
Actifs non courants détenus en vue de la vente	9,19	8,46
Total du bilan	61,65	95,45
Capitaux propres	38,76	73,93
Dont résultat net -part du groupe-	(24,87)	10,27
Endettement financier	12,49	12,39

Retrouvez toute l'information sur Electricité et Eaux de Madagascar sur : www.eem-group.com
E.E.M est cotée sur NYSE Euronext Paris™- Compartiment C - ISIN : FR0000035719

CONTACTS

E.E.M

François GONTIER– Président Directeur Général – Tél : 01 53 83 95 60

